



COMMUNE
d'ARTRES
(59269)

La lettre municipale

N° 17

Octobre
2011

SALLE PAX

Pour répondre aux nombreuses questions des habitants de la Commune, la salle PAX est vendue. C'est une bonne chose compte tenu de l'état de délabrement de ce bâtiment.
Le prix : **135 000€**.

Malgré mes courriers des 12 novembre 2010 et 6 septembre 2011 demandant au Président de l'Association de Culture et de Loisirs Populaire d'Artres en charge de la gestion de cette salle, que le produit de cette vente soit consacré à la continuation des travaux URGENTS de l'église (221 000€ estimation janvier 2009). Le Président me fait savoir que cet argent va servir à d'importants travaux de **restauration** des futurs locaux de la **maison paroissiale ... du Quesnoy**.

Lorsqu'en 1960, le 26 décembre, la famille D'HAUSSY vendait au prix de 500NF (terrain 100NF, bâtiment 400NF) cette salle à L'Association de Culture et de Loisirs laquelle Association avait été créée le 29 septembre 1960, soit 3 mois auparavant, cette cession ne faisait qu'officialiser une pratique d'utilisation qui perdurait depuis de nombreuses années et compte tenu du prix équivalent à un SMIG de l'époque, cette cession ne pouvait être considérée **que comme un DON**.

Le Conseil Municipal et moi-même regrettons ce transfert à un « tiers » car cette somme aurait permis la continuation des travaux de l'église qui est un bâtiment communal mais néanmoins également la maison de Dieu et comme me l'écrit le 5 juin 2008 Monseigneur François Garnier Archevêque de Cambrai « un espace de Prières ».
Il est bien évident que les finances de la Commune ne permettent pas, après la réfection du clocher, travaux urgents et dangereux (435 000€), d'embrayer sur la suite de la restauration et compte tenu des autres projets d'investissements de la Commune **lesdits travaux sont donc ajournés sine die**.

Nous ratons une opportunité qui ne se représentera plus de sitôt.
En outre l'installation d'un chauffage moins énergivore et plus performant aurait pu être étudiée.
Enfin pour information la Commune met à la disposition gratuitement une salle (chauffée l'hiver) pour la catéchèse.
En conclusion Habitants (et Paroissiens) d'ARTRES la décision de quelques personnes fait que nous sommes les « C.... » de cette affaire.

Le Maire C. LERAT



Les Horaires de la cyberbase ont changés ; Elle est ouverte le Lundi de 16h00 à 19h00, le Mercredi de 15h00 à 19h00 et le Samedi de 8h30 à 10h30.

Marché de NOEL

Le Marché de NOEL aura lieu les samedi 3 et dimanche 4 décembre 2011.

BIBLIOTHEQUE

Nous vous rappelons les heures d'ouverture : Le Mardi de 16h à 18h et le samedi de 10h45 à 11h45.

Elle est gratuite et ouverte à tous les habitants.

RECENSEMENT

Le prochain recensement de la commune aura lieu à partir du 19 Janvier 2012 pour une durée d'un mois.

Nous recherchons deux agents recenseurs. Le profil préconisé par l'Insee est le suivant:

- Disponibilité
- Sens du contact
- Moralité et neutralité
- Discretion
- Ordre et méthode
- Ténacité
- Niveau d'étude suffisant

Les candidats intéressés sont priés d'envoyer leur C.V. en Mairie pour le 5 Novembre 2011 au plus tard. Une formation obligatoire sera dispensée.